

NOTE DE PRÉSENTATION DESTINÉE AUX REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL

Séance du 04 07 2018

Point 3 :

Plan de transformation ministériel (*pour information*)

Contexte

Dans sa circulaire du 26 septembre 2017, qui a lancé le Programme Action publique 2022, le Premier ministre demandait à chaque ministre d'élaborer un plan de transformation ministériel (PTM) recensant les principales réformes visant à améliorer les conditions de mise en œuvre du service public tout en optimisant son coût et en améliorant les conditions de travail et de reconnaissance des agents qui le servent.

Evolution / état d'avancement

Dans ses premières réflexions, le ministère de la Culture envisageait, dans son plan de réforme, plusieurs axes autour du portage et du pilotage des politiques publiques culturelles, des musées nationaux, des archives, de la création et de l'audiovisuel public.

Après approfondissement, le plan de transformation ministériel sera concentré sur 6 axes :

- La réforme de l'audiovisuel public ;
- La démocratisation culturelle à travers le Pass Culture
- L'évolution des musées nationaux sous statut de service à compétence nationale ;
- L'organisation du ministère de la culture en région ;
- L'administration centrale stratège ;
- La responsabilisation des EPA sur leurs emplois et leur masse salariale.

Le plan de transformation ministériel met l'accent sur des réformes majeures. D'autres réformes seront également mises en oeuvre, notamment au terme de la feuille de route de la Ministre (lettre de mission adressée par le Premier ministre le 9 août 2017).

Enfin seront annexés au plan de transformation ministériel :

- un plan de transformation numérique ;
- un plan de simplification et de qualité de service (simplification du droit et des procédures, dématérialisation des démarches usagers et des aides financières, suivi de la qualité de service de l'administration culturelle).

La concertation avec les représentants du personnel a été ouverte sur l'essentiel des axes depuis le début de l'année 2018.

La Direction Interministérielle de la Transformation Publique (DITP) est chargée du suivi global des plans de transformation ministériels.

**NOTE DE PRÉSENTATION DESTINÉE AUX REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU
COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL**

Séance du 04 07 2018

Calendrier / prochaines échéances

Conformément au calendrier prévisionnel d'AP2022, le ministère devrait remettre son plan de transformation d'ici à la fin juillet 2018 à la DITP.